

Syndicat *Intercommunal* **P**our les *Ecoles* de **Rougemont**

***** SIPER *****

Compte Rendu N°9

Réunion SIPER du 19 avril 2022

Présents :

Bonnal : Wicky Danièle, **Fontenelle Montby :** Savourey Joseph, **Mondon :** Cornet Charles-Henri, **Rougemont :** Chagué Benoît, Cordier Mélissa, Courgey Claude, Culot François-Xavier, Collery Martine, Ducroux Séverine, Pilliot Céline et Salvi Thierry, **Tallans :** Jeanmasson Angéline, **Tressandans :** Cassagne Evelyne

Absents excusés :

Gouhelans : Dufay Caroline, **Montagney :** Louis Lionel, **Montussaint :** Chaillet Alexandre, **Rougemont :** Borne Alexandra avec procuration à Collery Martine

Secrétaire de séance : Pilliot Céline

La séance est ouverte à 20h35

Le compte rendu de la séance du 26 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le Président demande, à l'assemblée, l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le programme « Centralités Rurales en Région » initié par la Région
Les membres du SIPER autorisent, à l'unanimité, cette demande.

Participation des communes pour l'année 2022

Le Président présente la participation des communes pour l'année 2022. Il rappelle que le montant de chaque commune est calculé en fonction du nombre d'habitants et d'élèves inscrits. Seule la commune de Tressandans n'a pas d'élève inscrit.

Le montant de la participation des communes est de 68.97 € par habitant et de 1 000 € par élève. Le montant de la participation de Tressandans est divisé par 2 soit 34.48 € par habitant. A partir de cette base, le montant total proposé est ainsi de 250 000 €. Les membres du SIPER acceptent à l'unanimité cette proposition.

Subventions 2022 aux écoles élémentaire et maternelle

Le Président rappelle que le montant alloué pour l'année 2021 était de 8 € par élève. Il propose, pour 2022, de renouveler avec le même montant, ce qui donne les sommes suivantes :

Ecole élémentaire : 8€ x 100 élèves = 800 €

Ecole maternelle : 8€ x 44 élèves = 352 €

Ces montants sont acceptés, à l'unanimité, par les membres du SIPER pour la subvention 2022.

Budget

Vote du Compte de Gestion 2021

Vote du Compte Administratif 2021

Vote du Budget Primitif 2022

Le Président annonce les résultats et présente le budget ligne par ligne.

Syndicat *Intercommunal* **P**our les *Ecoles* de **Rougemont**

*** SIPER ***

Résultats 2021

Fonctionnement : recettes 320 750.05 € - dépenses 233 572.32 € = + 87 177.73 €

Investissement : recettes 47 091.93 € - dépenses 69 710.83 € = - 22 618.90 €

Solde à reporter au compte 002 : + 64 558.83 € au budget 2022

Solde à reporter au compte 001 : - 22 618.90 € au budget 2022

Budget 2022

Fonctionnement : recettes 326 959.00 € et dépenses 326 959.00 €

Investissement : recettes 57 000.00 € et dépenses 57 000.00 €

Les comptes de gestion et compte administratif sont votés à l'unanimité par les membres du SIPER.

Le budget 2022 est voté à l'unanimité par les membres du SIPER.

Travaux des écoles « Avant-Projet Sommaire »

Le Président présente l'Avant-Projet Sommaire des futurs travaux de l'école primaire et de l'école maternelle : Voir pièce jointe « APS financement et plans ».

Afin que Monsieur Foucault Charlie, notre Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour cette opération, puisse organiser une réunion avec tous les partenaires financiers, le Président explique il est nécessaire d'avoir l'approbation de cet APS. Celle-ci nous permettra de présenter prochainement un Plan Financier. Il est précisé qu'un A P S n'est pas un engagement financier.

Pour info, toutes les questions techniques et financières seront posées au Maître d'Œuvre « le cabinet d'architecture Lhomme Nectoux » au prochain COPIL. Il est aussi prévu de l'inviter à une réunion du SIPER.

L'Avant -Projet Sommaire est accepté à l'unanimité par les membres du SIPER.

Dérogation entrante pour l'enfant Tognol Kiara

Le Président présente une demande de dérogation concernant la scolarisation de l'enfant Tognol Karia de Montagny Servigney au sein du groupe scolaire de Montbozon. Les raisons sont la proximité du lieu de travail des parents et de la gardienne de l'enfant précitée.

L'ensemble des membres refusent à l'unanimité cette demande. Cette réponse tient compte des services adaptés pour l'accueil de jeunes enfants sur le territoire du SIPER.

Programme « Centralités Rurales en Région »

Le président présente ce nouveau programme nommé « C2R » mis en place par la Région. Ainsi, la commune de Rougemont, qui a mis en marche une stratégie de revitalisation, est déjà retenue dans le cadre de C2R. Ce programme peut constituer le soutien financier suivant : il s'élève à hauteur de 50% maximum des dépenses d'investissement et est plafonné à 500 000 euros. Le projet des écoles semble répondre aux critères imposés et peut donc être inscrit dans le programme C2R. Il faudra approfondir le sujet avec les services compétents et voir ce qui est réellement éligible mais aussi les conditions de « montage » du dossier.

Cette aide peut constituer un apport financier conséquent pour notre projet.

Les membres du SIPER autorisent à l'unanimité le Président à inscrire le projet des écoles de Rougemont à ce programme.

La séance est levée à 22h30mn